

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 JUIN 2019

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Monique PALAT, Jean-Claude PICHON, Jean-Claude DUPRIX, Christiane RIVIERE, Patricia VILCHES PARDO, Dominique MASSOUBRE, Bernard MOISSINAC, Bernard GIRAUD, Danielle PEARON, Nathalie GESELL PEVERADA, Benoît RICHARD, Clothilde LOISEAU, Sylvie BIRER, Céline BIHEL, Marie-Thérèse BELLUAU, Claudine LANGLOIS.

Etaient excusés: Sophie VERNAUDON qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Catherine MENARD qui avait donné pouvoir à Monique PALAT, Marie-Laure LEUILLET qui avait donné pouvoir à Jean-Claude DUPRIX, Katia PASSELAIGUE, Alexandre DESCHATRETTES qui avait donné pouvoir à Bernard GIRAUD, Louis LEPINE qui avait donné pouvoir à Christiane RIVIERE, Elodie DALLOT, Irène LEGROUX qui avait donné pouvoir à Jean-Claude PICHON.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière séance en date du 6 mai 2019.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monique PALAT est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I – ENQUETE SUR L'EXERCICE DES COMPETENCES SCOLAIRES (2013/2016) (POINT 1 AN APRES LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du suivi du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant l'enquête sur l'exercice des compétences scolaire et périscolaire (article L.243-9 du code des juridictions financières), ce rapport ayant été présenté à l'assemblée délibérante le 2 juillet 2018, il appartient de présenter devant le Conseil Municipal, avant le 2 juillet 2019, un rapport mentionnant les actions que nous avons entreprises à la suite des observations de la chambre.

Le rapport ne faisant mention d'aucune observation.

Monique Palat, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires intervient sur le domaine de compétence.

Il est rappelé que depuis la rentrée de septembre 2017 et le retour à la semaine des 4 jours, les modalités de fonctionnement du service scolaire de la Ville n'ont pas évolué. Vous trouverez ci-joint les effectifs scolaires 2017/2018 – 2018/2019 et les prévisions 2019/2020 qui seront transmis à la chambre régionale des comptes.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations qui seront transmises à la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre du suivi du rapport présenté le 2 juillet 2018 sur les compétences scolaires de la Ville.

II – DECISION MODIFICATIVE N°3 - VILLE

Ville – Budget Primitif 2019 – Décision modificative n°3

Mr le Maire présente ce virement de crédits en dépense de la section investissement possible compte tenu de crédits qui restent sur l'opération de la rue Ernest Périgois , il précise que ces crédits permettront de financer l'aménagement de l'aire de camping-car en surface, (il reste à poser des rochers pour délimiter) de compléter les crédits pour la signalétique et de prévoir des travaux de curage sur le bras de la rivière Indre à la rentrée de septembre.

Claudine Langlois, confirme la nécessité de procéder à un curage de la rivière.

Patrick Judalet indique qu'il va organiser fin aout une réunion avec la DDT et la Fédération de Pêche pour préparer cette intervention qui aura lieu en septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le virement et l'ouverture de crédits en section d'investissement suivants :

Article 2315-op125-822 - « abords halle »Rue Ernest Périgois	- 31 500 €
Article 2315-op126-822 - « voiries diverses » Champ de foire, aire de camping-car	+ 8 500 €
Article 21578-822 – signalétique (complément)	+ 12 000 €
Article 2315-op82-822 – entretien rivière Indre	+ 11 000 €

III – ADMISSIONS EN NON-VALEUR (VILLE/EAU)

1/ Admission en non-valeur – Service de l'eau

Monsieur le Maire, propose sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues par les débiteurs sur le budget du service de l'eau soit :

- **Article 6541 «créances admises en non-valeur»**

- EAU 1 916,45 € (42 pièces)

Celles qui ont fait l'objet de procès-verbaux de carence, poursuites sans effets...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes susvisées ci-dessus.

2/ Admission en non-valeur – Service de la Ville

Monsieur le Maire, propose sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues par les débiteurs sur le budget de la commune soit :

- **Article 6541 «créances admises en non-valeur»**

- VILLE 344,24 € (15 pièces)

Celles qui ont fait l'objet de procès-verbaux de carence, poursuites sans effets...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes susvisées ci-dessus.

3/ Admission en non-valeur – Service de l'eau

Monsieur le Maire, propose sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues pour les débiteurs sur le budget du service de l'eau, soit :

- **Article 6542 «créances éteintes»**

- EAU 1 454,62 € (29 pièces)

Celles qui ont fait l'objet d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes susvisées ci-dessus.

<p style="text-align: center;">IV – PRESENTATION DU DOSSIER DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES AJONCS » (13 LOTS)</p>
--

Mr le Maire présente le plan du lotissement les Ajoncs, ainsi que le règlement complémentaire au Plan d'Occupation des Sols applicable à ce lotissement.

Les entreprises seront consultées au cours de l'été, et les travaux devraient débiter à l'automne.

Mr le Maire précise que la superficie constructible est de 7 086 m² et que les données techniques et les principes d'aménagement retenus sont ceux préconisés par notre futur PLU de la Ville et le PLUI de la Communauté de Communes La Châtre Sainte-Sévère

Céline Bihel et Claudine Langlois regrettent que ce lotissement étant une réalisation neuve, des pistes cyclables ne soient pas intégrées dès le départ à la voirie alors que la collectivité s'est engagée dans cette démarche d'itinérance douce (vélo...) au niveau de son PLU et aussi du futur PLUI.

Patrick Judalet précise que l'option retenue sur ce projet est celle d'une bande cyclable car il n'y avait pas les possibilités techniques de réaliser deux pistes cyclables (1m50 chacune).

Par contre il confirme tout son engagement dans la réalisation d'une itinérance douce dans la Ville mais par contre il est nécessaire au préalable de réaliser un schéma directeur de liaison vélo dans la Ville entre les différentes places et lieux de vie de la Commune.

Le Conseil prend acte du dossier et confirme que le prix de vente du m² est fixé à 25 €.

V – NOUVELLE NUMEROTATION DE VOIRIE (SECTEURS LES BIGEAUX/VAVRES/AVENUE D'Auvergne)
--

Modification nomination de rues et numérotations

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 24 Septembre 2018, des numéros de rues ont été attribués. Cette délibération a été transmise aux services fiscaux et du cadastre. Ce dernier nous a alerté sur la préexistence du n°60 Avenue d'Auvergne déjà attribué à une parcelle (Caci 36). Cette information n'avait pas été portée à la connaissance des services municipaux et n'avait donc pas été prise en compte pour la numérotation de l'Avenue d'Auvergne.

En accord avec les services du cadastre, il est proposé de renuméroter l'Est de l'Avenue d'Auvergne, ce qui est sans conséquence pour les propriétés amonts (Agri centre en construction et Fiducial qui n'utilisait pas de n° de voirie).

Par ailleurs, des habitants du lieu-dit « Les Bigeaux » nous ont demandé si leurs adresses pouvaient rester « Les Bigeaux » et non être « Vavre », comme cela avait été proposé en septembre. Leurs numéros de voirie ne changeraient pas, la numérotation ayant été attribuée globalement sur les lieux-dits Vavre (n° pairs du 12 au 50) et les Bigeaux (n° pairs du 2 au 10) à La Châtre et Les Sacristains (n° impairs du 5 au 19) et le Grafignon (n° impairs du 1 au 3) à Lacs.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme dans sa séance du 3 Juin 2019,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la nomination de rues et numérotations selon le document ci-annexé.

- **INDIQUE** que ces nouveaux noms et numéros seront modifiés dans la base adresse nationale puis répercutés au cadastre, services de secours, GPS...

VI – OUVERTURE DE LA BORNE CAMPING-CAR PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Le Conseil Municipal est informé que la borne de camping-car (vidange...) installée Place du Champ de Foire, sur une aire matérialisée, sera mise en fonctionnement au cours du mois de juin, en accès libre.

Cette installation répond à une demande des camping-cars qui souhaitent avoir un arrêt proche du Centre-Ville.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de la délimiter l'aire de la borne par des rochers pour permettre un accès facile des camping-cars utilisateurs du site.

VII – COMMISSION DES FAÇADES, TOITURES ET VITRINES

1- Subvention municipale pour la rénovation de Façade

Monsieur le Maire indique que la Commission de travail pour l'octroi de la subvention municipale à la rénovation de façade s'est réunie le 03 Juin 2019.

Après délibération, elle a émis un avis favorable sur ce dossier, pour un montant total de subvention de 566 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le dossier retenu par la Commission de travail,

➤ 2019-F01 M. Gérard DARCHY – 6 Rue des Chevilles/rue de Lucet 566 €

- **AUTORISE** le versement de cette subvention sur cette opération.

2- Subvention municipale pour la rénovation de Vitrine

Monsieur le Maire indique que la Commission de travail pour l'octroi de la subvention municipale à la rénovation de vitrine s'est réunie le 03 Juin 2019.

Après délibération, elle a émis un avis favorable sur ce dossier, pour un montant total de subvention de 762,25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le dossier retenu par la Commission de travail,

➤ 2019-V01 On Passe au Vrac – 117 Rue Nationale 762,25 €

- **AUTORISE** le versement de cette subvention sur cette opération.

VIII – PERSONNEL MUNICIPAL

Recrutement d'intervenants pour l'Ecole de Musique Municipale de l'Harmonie de La Châtre – Saison 2019/2020.

Monsieur Jean-Claude DUPRIX, adjoint au Maire en charge du Personnel indique que comme les années précédentes, il est proposé, suite aux inscriptions pour l'Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale pour l'année 2019/2020, de recruter des intervenants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le recrutement :

① un assistant d'enseignement artistique à la direction de l'Ecole de Musique à temps partiel pour la période du 15/08/19 au 14/08/20, avec la rémunération suivante :

- 5,50 heures hebdomadaires
- rémunération : indice Brut 540, Indice Majoré : 459

② des assistants d'enseignement artistique à l'Ecole de Musique du 16/09/19 au 30/06/20 dans les disciplines suivantes, incluant le temps de trajet :

- Clarinette 3.5h / semaine
- Saxophone 3.5h / semaine
- Flûte traversière 5.5h / semaine
- Batterie* 9.0h / semaine
- Trompette 6.0h / semaine
- Flûte à bec 3.0h / semaine
- Formation musicale (solfège) 8.5 h / semaine

Un temps complet correspond à 20h/semaine pour les assistants d'enseignement artistique.

↳ avec une rémunération calculée à l'Indice Brut 366, Indice Majoré 339.

* Les cours de batterie sont actuellement assurés par un auto-entrepreneur à raison de 9h/semaine au tarif de 30 € de l'heure.

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats à venir avec les intervenants susvisés.

- **PRECISE** qu'en fonction des inscriptions, le nombre d'heures peut être susceptible de varier légèrement.

Clothilde Loiseau intervient pour rappeler la nécessité que l'école de Musique soit une passerelle très active vers l'Harmonie Municipale pour alimenter les effectifs ce qui n'est pas forcément le cas actuellement ce qu'elle regrette, même si des efforts sont fait pour tendre dans ce sens,

Patrick Judalet comprend sa remarque car notre Ville fait des efforts financiers importants pour la prise en charges des professeurs de l'école. La logique veut que l'école forme des jeunes qui peuvent aller ensuite dans les rangs de l'harmonie.

Il confirme que des efforts sont réalisés de part et d'autre pour que les enfants qui fréquentent intègrent progressivement l'Harmonie, il estime que les choses vont dans le bon sens mais il faut poursuivre les efforts pour conforter les effectifs de l'harmonie.

IX – ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE GEORGE SAND

Monsieur le Maire indique que deux sujets en métal représentant respectivement les profils de George Sand et de Frédéric Chopin ont été donnés par l'Association des Amis du Musée George Sand au Musée George Sand et de la Vallée Noire, lors du Conseil Municipal du 5 avril 2017.

Il s'avère qu'il y a eu une incompréhension puisque ces deux profils devaient être simplement mis en dépôt au Musée pour être mis en vente.

De ce fait, il est nécessaire de remettre ces deux profils à disposition de l'Association des Amis du Musée George Sand.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour remettre ces deux profils à l'Association des Amis du Musée George Sand et les sortir de ce fait des collections documentaires du Musée George Sand et de la Vallée Noire.

X – QUESTIONS DIVERSES

① Information sur la Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire – Art L.2122-23 du CGCT (Réalisation des prêts 2019 Ville et Eau)

Monsieur le Maire, après consultation, informe le Conseil Municipal des prêts contrats au titre de 2019.

Prêt Ville

BANQUE	DUREE	PERIODICITE	TAUX	Charge de Remboursement	Intérêts	Frais de dossier Commission d'engagement
Montant du prêt : 350 000 €						
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	Trimestrielle	1,22%	6 392,22 €	33 533,20 €	75,00 €

Prêt Service de l'eau

BANQUE	DUREE	PERIODICITE	TAUX	Charge de Remboursement	Intérêts	Frais de dossier Commission d'engagement
Montant du prêt : 30 000 €						
CAISSE D'EPARGNE	20 ans	Trimestrielle	1,48%	433,92 €	4 713,60 €	75,00 €

② Association Coup d'Pouce

Il est rappelé que le Conseil Municipal a voté une aide de 1 500 € à cette association pour deux manifestations (salon du livre et stage de Théâtre). Le salon du livre étant reporté en 2020, le montant de la subvention sera revu en fonction des dépenses effectivement réalisés pour le stage de Théâtre.

③ Remerciements

a) Suite à l'attribution de subvention 2019 :

- Association l'Hospitalité du Berry
- Amicale des Anciens Elèves du Collège et du Lycée George Sand

b) L'Association des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) remercie la Ville pour le prêt du mobilier lors de la Course parrainée au Lycée – Vendredi 3 Mai 2019 de 8h30 à 12h30.

c) M & Mme LAMAMY

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Jeanne Filloux.

d) Rallye Mathématiques du Centre 2019

La Classe de 3^{ème}5 du Collège George Sand et leur professeur de Mathématiques S. Yvernault remercient le Conseil Municipal pour leur participation au 7^{ème} prix départemental, pour les entrées de Cinéma.

④ Informations

- Collecte des Ordures Ménagères des écoles Maurice Rollinat et Gustave Flaubert, les horaires du ramassage ont été décalés lundi plus tard dans la journée par la Communauté de Communes ce qui permet de sortir les bacs le lundi matin.

- Mise en place de modulo-bacs pour le tri sélectif dans chacune des classes des quatre écoles par la Communauté de Communes de la Châtre et Sainte-Sévère sur Indre. L'ambassadrice de tri de la Communauté de Communes interviendra dans les classes les mardi 11 et jeudi 13 juin.

- Lettre de M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional, concernant la mobilisation pour l'augmentation du numerus clausus, le développement de la formation médicale avec une hausse du nombre d'internes et un accompagnement de la Faculté de médecine Région Centre-Val de Loire.

- Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre), nous informe que notre Commune ne sera pas visitée par le Jury régional cette année, notre ville conserve son label pour 2019, pas de dossier à envoyer à l'ARF-Centre pour cette année.

- Site internet Alerte – Vigicrues – Suppression des relevés de la station de crues de Sainte-Sévère. Mr le Maire a adressé un courrier au Préfet pour demander la réintégration de cette station importante, puisque située en amont de la Châtre, pour prévenir nos administrés susceptibles d'être touchés par une crue de la rivière Indre.

- Création de poste de médecin généraliste à exercice partagé, Mr le Maire indique que l'hôpital de la Châtre a déposé un dossier dans le cadre de cette opération nationale de recrutement de 400 médecins généralistes à exercice partagé (40% Hôpital -60% Ville) mais maintenant il faut trouver la ou le candidat.

⑤ Document transmis lors de l'envoi

- Invitation pour la Cérémonie de commémoration de l'appel du 18 Juin à 18h

⑥ Céline BIHEL intervention sur cahier des charges de la rénovation de l'Hôtel d'Ars

Céline Bihel revient sur ce dossier en précisant que les menuiseries des bureaux de la Chambre d'Agriculture ne seront pas à changer (menuiseries déjà remplacées) et la nécessité de rencontrer les utilisateurs des salles.

Patrick Judalet précise que cette étude qui va être lancée a pour objet justement de réaliser un état des lieux précis du bâtiment et bien entendu de rencontrer avec les utilisateurs des salles qu'ils soient occupants permanents (Adar, Chambre d'agriculture...) ou occasionnels (associations...).

⑦ Vernissage exposition Château d'Ars consacrée à Cécile Reims samedi 1^{er} juin à 11 heures

1/ Intervention Patrick Judalet

Il tient à remercier l'ensemble des services de la Ville pour leur mobilisation pour la réalisation de la très belle exposition consacrée à Cécile Reims, notamment les services techniques et plus particulièrement Vanessa Weinling et son équipe du service culturel.

Il encourage les conseillers à aller voir cette exposition et précise qu'une visite guidée devrait être organisée pour les élus et les agents de la Ville le mardi 25 juin à 18h30.

2/ Intervention Patricia Vilches Pardo

Patricia Vilchès Pardo tient à remercier les élus et leurs conjoints qui l'ont aidé pour l'organisation du vin d'honneur pour 150 personnes samedi dernier.

Elle précise que les personnes présentes ont été impressionnées par notre accueil et bien sûr par la qualité de l'exposition, cet évènement contribue à l'attractivité du Département et de notre territoire.